



Conseil Départemental de l'Education Nationale

Réunion du vendredi 15 février 2019

DECLARATION LIMINAIRE

A l'instar du gouvernement qui lance un large dialogue social, l'Unsa éducation tient à exprimer son point de vue sur la situation locale et l'avenir des écoles et établissements du département.

Les dotations de carte scolaire 2019 ont fait l'objet d'une large communication ministérielle qui laisse croire à une hausse de moyens dans le premier degré et à leur maintien dans le second degré. Pour l'Unsa éducation il s'agit malheureusement d'une communication en trompe l'œil : les moyens alloués au premier et au second degré sont insuffisants et ne tiennent pas compte des besoins identifiés sur le terrain. C'est en tout cas ce que confirment les projets de carte scolaire qui nous ont été présentés dans les Comités Techniques (CTA et CTSD).

Dans le Cantal, sauf si Mme La DASEN fait évoluer ses propositions :

- Le nombre de remplaçants restera insuffisant,
- De nombreuses écoles, et notamment en milieu rural, ne pourront pas bénéficier de l'intervention des personnels des RASED,
- Les problématiques liées à la scolarisation, désormais obligatoire, des élèves de trois ans, ne sont toujours pas abordées : dates et conditions d'accueil, personnels, locaux...
- Des écoles du département voient leur effectif augmenter régulièrement mais ne bénéficient pas toujours des ouvertures demandées.
- Les suppressions de postes dans le second degré seront bien réelles et la deuxième heure supplémentaire n'est qu'une duperie : Les heures supplémentaires ne sont pas des postes.
- Les moyennes d'élèves par classe augmenteront dangereusement, y compris en 6^{ème} et en 3^{ème}, et pourraient dépasser 30 élèves dans plusieurs situations (au collège de la Jordanne, le E/D est égal à 29.25 en 6e et au collège La Ponétie, le E/D est de 30 en 3^e). Nous sommes pourtant unanimes pour dire que surcharger les effectifs d'une classe c'est accorder moins de temps aux élèves et notamment à ceux qui en ont le plus besoin.